

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 MARS 2011**

Délibération
n° 2011.03. 26.B

Filière Mécatronique -
Programme
d'actions : demandes
de subventions

LE DIX SEPT MARS DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 mars 2011**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2011**DELIBERATION
N° 2011.03. 26.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FILIÈRES

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****FILIERE MECATRONIQUE - PROGRAMME D'ACTIONS : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Dans le cadre du soutien à la filière Mécatronique locale et régionale, le GrandAngoulême et l'Etat ont réalisé deux études qui ont permis d'établir un plan d'actions opérationnel sur 3 ans. Ce plan s'articulera autour de 5 axes principaux :

- Axe 1 : Structurer la filière
- Axe 2 : Conforter le Pôle Formation et Recherche & Développement
- Axe 3 : Favoriser la montée en puissance et la mutation des entreprises
- Axe 4 : Intensifier la démarche de marketing territorial et de communication
- Axe 5 : Renforcer « le capital territorial »

L'objectif final est de mettre en réseau les entreprises afin de faire émerger, en région et au-delà, une « Mecatronic Valley ».

A ce jour, le budget prévisionnel pour l'ensemble du programme d'actions s'établit comme indiqué dans le tableau de synthèse ci-dessous :

Estimations	Sur les 3 ans	2011	2012	2013
Budget total	≅ 1 170 k€	≅ 265 k€	≅ 485 k€	≅ 420 k€
Dépenses externes	≅ 840 k€	≅ 175 k€	≅ 365 k€	≅ 300 k€
Temps passé	1 350 j	365 j	480 j	490 j

Le GrandAngoulême assurera la coordination complète du programme tout en s'appuyant sur les différents maîtres d'ouvrage délégués des actions à venir ou déjà existantes (ex : salon Intermecatronic déjà porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie).

L'ensemble des partenaires institutionnels et co-financeurs potentiels se sont réunis le 10 mars dernier afin de valider les porteurs des différentes actions ainsi que le plan de financement du programme.

Des actions avec un portage direct par le GrandAngoulême ont été identifiées : organisation d'un forum thématique, lancement d'une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) territoriales Mécatronique, identification et valorisation des compétences du territoire, mise en place des outils de communication incontournables...

Par la suite, en fonction de l'appropriation de la démarche par les entreprises et de l'ampleur que prendra le plan d'actions, une structure dédiée spécifique de type « cluster » pourra être mise en place. Le GrandAngoulême passera alors la main dans le pilotage mais continuera d'être partie prenante au projet.

Au titre de l'année 2011, le GrandAngoulême pourrait porter le financement des actions précitées à hauteur de 150 k€ dont 65 k€ consacrés à la GPEC.

Le montant des subventions accessibles de la part de l'Etat et des Fonds Européens est évalué à 75 k€.

La charge résiduelle supportée par le GrandAngoulême est de 75 k€.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 9 mars 2011,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions pour le cofinancement du programme d'actions pour le développement de la filière Mécatronique, notamment auprès de l'Etat, du FEDER et du FSE.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces demandes de subventions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 mars 2011	<u>Affiché le :</u> 21 mars 2011